

PRIME AU MÉRITE

Peu de temps après son arrivée à la Direction des relations avec les Antilles et l'Amérique centrale, Mlle Samuel s'était trouvée plongée dans un tourbillon constant de crises et d'urgences qui l'avaient beaucoup accaparée et avaient mis ses compétences à l'épreuve.

Au cours de l'automne de 1987, elle a été un des membres clés de l'équipe chargée d'organiser la visite de M. Clark à cinq pays d'Amérique centrale. Ce fut d'ailleurs elle qui remplit les fonctions de secrétaire de l'équipe pendant la visite proprement dite.

Le jour du retour de la délégation à Ottawa (le 29 novembre 1987), la crise haïtienne éclatait. Elle a su répondre sans hésitation. Pendant toute cette période, Mlle Samuel révéla non seulement de remarquables ressources d'efficacité, d'imagination et d'énergie, mais l'exemple de sa bonne humeur et de son autodiscipline fut un stimulant pour ses collègues.

Au moment de la remise de la prime, Mlle Samuel était en plein milieu d'une autre crise, celle provoquée par l'ouragan Gilbert qui s'était abattu sur les Antilles en septembre 1988. M. Bell a remis un certificat de mérite et une prime à l'initiative de 500 \$ à Mlle Samuel.

PRIME À L'INITIATIVE

Le 10 novembre 1988, Mme Jacqueline Johnson, commis au Bureau des passeports à Halifax, a reçu une prime à l'initiative du Ministère, présentée par M. Jacques Perron, directeur régional, Bureau des passeports, Halifax.

Mme Johnson avait proposé d'utiliser une feuille de plastique transparent pour s'assurer que les photos accompagnant les demandes de passeport respectaient les normes de dimensions internationales. Mme Johnson a reçu un certificat et une prime de 200 \$ pour la récompenser d'avoir présenté une suggestion qui a contribué à améliorer l'efficacité et l'efficacité des activités ministérielles.

Une semaine après la remise de cette prime, Mme Johnson a donné naissance à son premier enfant, Chantal. Tous nos vœux accompagnent Jacqueline et sa famille.

CONGÉ AUTOFINANCÉ

Le 3 juin 1988, le Conseil du Trésor a annoncé qu'il approuvait l'instauration d'un régime de congés autofinancés (CAF) pour les fonctionnaires. Ce régime a été facilité par la nouvelle législation de l'impôt sur le revenu qui autorise le report partiel du salaire annuel et de l'impôt sur le revenu. Cette nouvelle disposition a été combinée avec celles du congé sans solde prévu dans les conventions collectives et a permis d'établir un régime de CAF. Grâce en grande partie à l'intérêt manifesté par nous, les Affaires extérieures seront un des six ministères à lancer un projet-pilote d'utilisation de ce régime.

Il y a un certain temps que la planification à long terme des congés de longue durée est favorablement envisagée au Ministère. Au début de 1987, le Comité de gestion a approuvé un système de congé sans solde planifié (CSSP) pour les agents du service extérieur. Le principal obstacle à sa mise en oeuvre tenait au fait que la Loi de l'impôt sur le revenu ne prévoyait pas de report de salaire, stratégie en général nécessaire pour pouvoir planifier un congé sans solde.

Les points suivants sont les éléments clés du plan que nous avons soumis à l'approbation du Conseil du Trésor:

Les employés peuvent demander un CAF d'une durée de six mois à un an.

Un montant maximum de 33 1/3 % du salaire peut être reporté et placé dans un compte en fiducie auquel on ne peut pas avoir accès jusqu'à la période couverte par le CSSP. La libération des fonds, en cas d'urgence, exige l'autorisation du Directeur général des opérations du personnel.

Les employés qui prennent un CAF doivent revenir travailler pendant une période au moins égale à la durée de leur congé. Leur réintégration à la Fonction publique est assurée pendant un maximum d'un an.

Le CAF n'est pas une forme de REER, d'abri fiscal, ou d'avantage pré-retraite.

Les employés qui désirent prendre un CAF doivent donner un préavis de 18 mois. La période maximum de report du salaire est de cinq ans. Il est loisible à l'employé comme à l'employeur de reporter le congé d'un maximum d'un an, la période de transaction ne devant pas dépasser sept ans.

Le congé peut être utilisé à n'importe quelle fin, y compris pour occuper un autre emploi, à condition de respecter les lignes directrices relatives aux conflits d'intérêt. On peut avoir accès au CAF plus d'une fois.



Le 9 septembre 1988, M. M.R. Bell, ancien sous-ministre adjoint, Secteur de l'Amérique latine et des Antilles (LCR) a remis une prime au mérite à Mlle Marianne Samuel. Mlle Samuel, secrétaire de direction à la Direction générale de l'Amérique latine et des Antilles (LCR) a reçu la prime proposée par M. Bell rendant ainsi officiellement hommage à la qualité exceptionnelle de son travail.

Le 10 novembre 1988, Mme Jacqueline Johnson, commis au Bureau des passeports à Halifax, a reçu une prime à l'initiative du Ministère, présentée par M. Jacques Perron, directeur régional, Bureau des passeports, Halifax, (N-É).

